

ENLOGEMENTS VCDA FLINES LES RACHES 2022

NEVERS du 14 mai : enlogement de 20h à 21h30 le jeudi 12 mai
Frais 0,80/pigeon+ 0,06 de frais de classement.

CHALONS du 28 mai:enlogement de 20h à 21h45 le jeudi 26/05
Frais 0,95/pigeon+ 0,06 de frais de classement.

MACON du 11 juin : enlogement de 20h à 21h45 le jeudi 9/06
Frais 1,10/pigeon+0,06 de frais de classement

VALENCE du 25 juin : enlogement de 20h à 21h45 le jeudi 23/06
Frais 1,60/pigeon+0,06 de frais de classement

MACON du 9 juillet: enlogement de 20h à 21h45 le jeudi 7/07
Frais 1,10/pigeon+ 0,06 de frais de classement.

Quelques points importants :

-Une participation de 1e par catégorie est demandée au titre de frais de participation par l'entente VCDA.

-Une participation de 2 e est demandée par amateur au titre des frais de fonctionnement par la société de Flines .Ces frais correspondent au réglage des appareils manuels ou électronique, fonds de paniers, plombs,papier,cartouche encre...

-Pour rappel , afin de simplifier le travail de comptabilité, mais aussi de préserver l'esprit initial des mises en loge des VCDA à Flines les Raches, il n'y a pas de jeu d'argent.

Merci à tous, pour le bon respect de ces règles et au plaisir de se revoir.